



RÈGLEMENTS SPORTIFS :

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre communauté sportive. Pour que chacun puisse profiter pleinement de son expérience au sein du club et que nous puissions évoluer ensemble, il est essentiel de respecter les règles suivantes. En respectant ces règles, vous contribuez à l'épanouissement de chacun et à la construction d'une communauté solide et respectueuse. Nous sommes impatients de vivre ensemble une saison riche en défis et en réussites sportives.

CHAPITRE 1 : RÈGLES GÉNÉRALES

Article 1 - Cadre bienveillant et respect des autres

Nous nous engageons à maintenir un environnement respectueux, bienveillant et inclusif. Le respect mutuel, l'écoute et la camaraderie sont des valeurs fondamentales que nous souhaitons cultiver.

Article 2 - Ligne de conduite pour nos cadres sportifs

Nos cadres sportifs ont pour mission de former nos jeunes avec bienveillance. Le respect des règles est essentiel pour des entraînements efficaces.

Tout manquement doit être documenté et soumis au DT et au CA pour les mesures nécessaires.

La résolution des conflits se fera en priorité par le dialogue avec le membre et ses représentants légaux si ce dernier est mineur d'âge.

Toute mesure disciplinaire sera préalablement discutée et approuvée par le DT et le CA.

Article 3 - Respect des encadrants et du personnel de l'infrastructure

Nous reconnaissons le travail précieux de nos encadrants et du personnel de l'infrastructure. Le respect de leurs instructions et la gratitude envers leur engagement sont essentiels pour maintenir une dynamique harmonieuse. Un respect mutuel entre tous les membres du club, des nageurs aux entraîneurs en passant par le personnel de l'infrastructure, est la clé de notre succès collectif.

Article 4 - Respect de l'infrastructure mise à disposition

Notre club a la chance de disposer d'installations de qualité, et nous tenons à les préserver. Nous attendons de tous les membres qu'ils prennent soin de ces locaux et équipements mis à disposition. La propreté et le respect des consignes de sécurité sont de la plus haute importance. Nous sommes responsables de maintenir nos installations en excellent état.



Article 5 - Violence proscrite

Toute forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique, est strictement interdite. Nous sommes une équipe qui avance ensemble dans le respect et la sérénité. Les conflits et les comportements agressifs n'ont pas leur place dans notre club. Nous encourageons la résolution pacifique des différends et l'entraide entre les membres.

Article 6 - Présentation de la carte à l'entrée de l'infrastructure

Par mesure de sécurité, il est impératif de présenter votre carte de membre à chaque accès à l'infrastructure. Cela permet de contrôler les entrées et de garantir la présence des membres autorisés. La sécurité de nos membres est une priorité, et votre coopération dans ce processus est essentielle.

Article 7 – Ponctualité

Nous valorisons la ponctualité pour le bon déroulement des séances d'entraînement. Arrivez à l'heure pour profiter pleinement des séances et pour ne pas perturber le déroulement de l'entraînement. Le respect du temps de chacun contribue à une ambiance sereine et productive.

Article 8 - Assiduité des présences

Votre présence régulière aux entraînements et aux compétitions est essentielle pour votre progression individuelle et pour le renforcement de l'esprit d'équipe. Votre engagement et votre fidélité aux horaires d'entraînement contribuent à l'efficacité de nos programmes et à l'atteinte de nos objectifs communs.

Article 9 - Cotisation payée pour la saison en cours

Pour assurer une gestion optimale du club, nous demandons à chaque membre de s'acquitter de sa cotisation avant la date limite du 31/10. Cela nous permet de planifier efficacement les activités et de garantir un fonctionnement fluide. Votre coopération est essentielle pour la réussite de notre club.

Article 10 - Sanctions en cas de non-respect des règles

Le respect des règles énoncées dans le règlement sportif est crucial pour le bon fonctionnement de notre club et pour le bien-être de tous les membres. Tout manquement aux règles peut avoir des conséquences sur la dynamique du club. Ainsi, des sanctions peuvent être prises en cas de non-respect des règles. Ces sanctions sont établies dans un souci de justice, de cohérence et de préservation de nos valeurs.

1. **Avertissement écrit** : En cas de première infraction à l'une des règles, un avertissement écrit sera adressé au membre concerné. Cet avertissement a pour but de rappeler les règles et les attentes du club.
2. **Convocation du membre** : En cas de récidive, le membre sera convoqué (et ses représentants légaux dans le cas où ce dernier est mineur, par le DT et le CA).
3. **Amende financière** : En cas de récidive ou de manquement grave à une règle, une amende financière pourra être imposée. Le montant de l'amende sera déterminé en fonction de la gravité de l'infraction et servira à dissuader de futurs manquements.
4. **Suspension temporaire** : En cas de non-respect répété des règles ou d'infraction grave, une suspension temporaire des activités du club pourra être décidée. La durée de la suspension sera fixée en accord avec le directeur technique et le conseil d'administration.
5. **Exclusion** : Dans les cas les plus graves, en cas de comportement particulièrement nuisible ou répété, l'exclusion définitive du club pourra être prononcée. Cette décision sera prise en accord avec le directeur technique et le conseil d'administration du club.

L'objectif des sanctions est de maintenir un environnement sain, respectueux et propice à la pratique sportive de tous. Nous encourageons la responsabilisation de chacun et la compréhension des conséquences de ses actions. Les sanctions seront appliquées de manière équitable et transparente. La mise en place de sanctions vise également à garantir le respect des règles et à préserver l'harmonie au sein du club.

CHAPITRE 2 : RÈGLES POUR LES GROUPES DE COMPÉTITION

Article 11 - Échauffement à sec

Les labels qui nous sont décernés impliquent le respect de bonnes pratiques d'entraînement, l'échauffement à sec fait partie des points d'attention. Il permet la prévention des blessures et le renforcement des aptitudes athlétiques. Les responsables fourniront un programme à exécuter dès l'arrivée au bord de l'eau. Deux manquements consécutifs entraîneront la convocation des parents pour un avertissement, avec possibilité de mesures disciplinaires en cas de récidive.

Article 12 – Présences

Un taux de présence minimum de 80% est requise. Un taux de présence inférieur entraînera l'avertissement des parents, suivi de mesures disciplinaires si le manque de présence persiste.

Les absences pour maladie nécessitent un certificat médical communiqué au responsable du groupe dans les 48h du début de l'absence.

Une absence injustifiée à une compétition où l'athlète était engagé engendrera une amende de 25€ par demi-journée.



Article 13 – Représentativité

Un nageur de compétition est la vitrine du club et de ses sponsors.

Il est obligatoire de porter son équipement club personnel (t-shirt, pull, bonnet) durant toute compétition.

Les nageurs veilleront particulièrement à mettre nos sponsors en valeurs sur les podiums.

Le premier manquement à cette règle mènera à un avertissement écrit aux parents.

Le deuxième manquement mènera à une amende forfaitaire de 25€.

Article 14 - Participation aux compétitions

Le club prend en charge les frais de participation pour les compétitions objectifs sous certaines conditions :

1. Respect du taux de présence en accord avec le responsable du groupe et le DT.
2. Participation à tous les stages de préparation.
3. Participation aux compétitions objectifs : BCBW, FFBN Jeunes & Open, CB Open 25m / 50m, CB catégories, Criterium FFBN.

En cas de non-respect, le nageur pourra participer aux compétitions à la condition de régler les frais de départ à l'avance.

Article 15 – Choix des courses et finales

Le choix des courses sera la responsabilité des entraîneurs, pas de choix des courses à la carte.

Un nageur qualifié dans une finale aura l'obligation et la responsabilité de représenter le club en participant. La seule dérogation à cette règle sera décidée par l'entraîneur responsable sur place dans le cas d'autres finales proches dans le temps.

Article 16 - Stage durant les vacances scolaires

La participation aux stages est essentielle pour la préparation des grandes échéances sportives pour les groupes Elite Jeunes et Elite. Une participation aux frais sera demandée pour chaque stage. Le club soutiendra la différence des frais d'infrastructure et d'encadrement.

L'athlète qui participe à tous les stages et respecte toutes les règles de ce présent règlement recevra un avantage financier sur son stage d'été de préparation au Championnats de Belgique ou aux Criterium FFBN.



Table des matières

Règlements Sportifs	1
Chapitre 1 : Règles générales	1
Article 1 - Cadre bienveillant et respect des autres	1
Article 2 - Ligne de conduite pour nos cadres sportifs	1
Article 3 - Respect des encadrants et du personnel de l'infrastructure	1
Article 4 - Respect de l'infrastructure mise à disposition.....	1
Article 5 - Violence proscrite	2
Article 6 - Présentation de la carte à l'entrée de l'infrastructure	2
Article 7 - Ponctualité	2
Article 8 - Assiduité des présences	2
Article 9 - Cotisation payée pour la saison en cours	2
Article 10 - Sanctions en cas de non-respect des règles	2
Chapitre 2 : Règles pour les groupes de compétition	3
Article 11 - Échauffement à sec	3
Article 12 - Présences	3
Article 13 - Représentativité	4
Article 14 - Participation aux compétitions.....	4
Article 15 - Choix des courses et finales	4
Article 16 - Stage durant les vacances scolaires.....	4
Historique des versions	6
Signatures	6



HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date	Auteur	Changements
1.0	11/08/2023	Rémi Crépin	Mise à jour 2023
1.1	21/08/2023	Rémi Crépin	Amendement article 16

SIGNATURES

Fonction	Nom	Signature
Auteur	Rémi Crépin	
Directeur Technique	Karim Naili	
Président	Abdelaziz Zeraidi	